

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1151

présenté par
Mme Pirès Beaune

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	84 910 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>84 910 000</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	84 910 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>84 910 000</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	84 910 000	84 910 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 84,91 millions d'euros les crédits de l'action 03 *Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale* du programme 156 *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* à partir des crédits de l'action 02 *Expertise, audit, évaluation et contrôle* du

programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* dans le but d'augmenter d'environ 1 200 ETP les effectifs...

L'auteure de l'amendement rappelle qu'elle ne souhaite réduire les moyens du programme 218 et appelle le Gouvernement, en cas d'adoption, à rétablir les crédits prélevés afin de respecter les règles de recevabilité financière.